



FOYER NOTRE-DAME DE SION

11, avenue Vavin
75006 Paris

Tél. 01 44 32 06 71

E-mail : ndsion.responsable-internat@sion-paris.fr

Site : www.sion-paris.fr

Année 2018-2019

Procédure d'Inscription Foyer

L'Inscription se fait en 3 étapes :

Première étape :

- Envoi du dossier de préinscription à l'adresse suivante :
Foyer Notre-Dame de Sion
61 rue Notre-Dame des Champs
75006 Paris
- Joindre un chèque de **10€** (à l'ordre de OGEC Notre-Dame de Sion) au dossier de pré inscription pour frais de dossier
- Dès réception, le dossier est enregistré et un accusé est adressé au responsable légal par courriel.
- **Cet enregistrement ne donne pas lieu à une réservation définitive**

Deuxième étape :

- La famille doit confirmer la demande d'inscription définitive dès le choix définitif sur **Parcoursup** ou l'admission dans l'établissement demandé hors Parcoursup, par courriel (ndsion.responsable-internat@sion-paris.fr).
- Un dossier d'inscription définitive composé d'un contrat administratif et financier est alors envoyé par courriel au responsable légal.
- Les chambres sont attribuées dans la limite des places disponibles, par ordre d'arrivée de ce dossier dûment complété, accompagné du chèque de caution (non restitué en cas de désistement). Un accusé de réception est adressé au responsable légal.
- Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Troisième étape :

- l'étudiante reçoit un dossier personnel à retourner dûment rempli pour la dernière semaine du mois d'août, avant son emménagement.